

Programme pour favoriser la relève des
professionnelles et professionnels de la santé

Action N° 8.3 : Tableaux de bord

**Résultats et
analyse
de l'enquête réalisée
en 2020 par la
direction générale
de la santé**

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	RESULTATS ET ANALYSE	4
2.1.	Taux de réponse	4
2.2.	Effectifs	4
2.2.1	Effectifs par type d'institution	4
2.2.2	Effectifs par catégorie et âge moyen	5
2.2.3	Engagements, départs, durée en emploi et postes vacants	7
2.3.	Places de stage et d'apprentissage	9
2.3.4	Places de stage et d'apprentissage par type d'institution.....	9
2.3.5	Places de stage et d'apprentissage par équivalent plein temps (ept).....	11
2.3.6	Places de stage et d'apprentissage par catégorie professionnelle et degré de scolarité.....	12
2.4.	Origine des diplômes	13
2.5.	Places de stage nécessaires	14
2.5.1	A l'HEdS : Haute Ecole de Santé	14
2.5.2	Au Secondaire II	15
3.	SONDAGE	16
4.	CONCLUSION	18
5.	SUITE ET AMELIORATION PREVUES	18

1. INTRODUCTION

Malgré la situation sanitaire exceptionnelle, les institutions de santé du canton ont participé à l'enquête de la direction générale de la santé (DGS) concernant les professionnelles et professionnels de la santé et leur formation.

Dans un contexte sanitaire particulier dont la période de traitement a coïncidé avec le pic de la crise, les institutions ont, pour la plupart, trouvé le temps non seulement de répondre à cette demande, mais aussi, pour certaines d'entre elles, de participer à un sondage. Elles sont toutes vivement remerciées pour leur contribution.

Les résultats de cette cinquième édition ont mis en évidence que les efforts du canton et des institutions pour augmenter le nombre de places de stage et d'apprentissage se sont poursuivis. Cependant, avec environ 3'500 places au total, valeur touchée depuis quelques années, il semblerait se confirmer qu'un plafond ait été atteint. Il est observé que les places d'apprentissage, après le bond en avant de 2018 de 52 % n'ont augmenté que de 6 % en 2019.

Le renforcement des formations de type « dual » au détriment des places de stage de type « classique » est aussi confirmé, notamment pour les assistants-es en soins et santé communautaire (ASSC). En effet, le nombre de places de stage a diminué alors que le nombre de places d'apprentissage a augmenté. Cette corrélation inverse entre places de stage et places d'apprentissage avait déjà été mentionnée par les institutions lors de la précédente étude.

Concernant les engagements et les départs, ils ont enregistré des ultérieures progressions et n'ont jamais été autant élevés depuis le début de la réalisation de l'enquête. Les démissions ont aussi progressé et ont représenté 43 % du total des départs. Les résultats détaillés sont présentés plus loin dans ce rapport.

En complément à l'enquête annuelle, la DGS a effectué un sondage dans le but de connaître les besoins des institutions, évaluer ses actions en matière de relève et confirmer l'utilité du questionnaire.

En effet, depuis l'introduction du programme pour favoriser la relève des professionnels de la santé et à distance de quelques années, il était important de connaître l'avis des institutions. Les résultats de ce sondage sont également exposés dans ce rapport.

Comme chaque année, toutes les informations utiles ainsi que cette publication sont disponibles sur le site de l'Etat dédié au « Programme pour assurer la relève professionnelle de la santé dans le canton de Genève » : <https://www.ge.ch/document/mesures-releve-professionnels-sante-enquete-resultats>

2. RESULTATS ET ANALYSE

2.1. TAUX DE REPONSE

La DGS a effectué 163 envois aux permanences, établissements médico-sociaux (EMS), foyers, hôpitaux et cliniques, institutions d'aide et de soins à domicile, laboratoires et entreprises d'ambulances du canton.

	Envois	Réponses	2019	2018	2017
Centres médicaux	27	11	41%	44%	45%
EMS	54	46	85%	91%	81%
Foyers	10	8	80%	100%	100%
Hôpitaux et cliniques	14	11	79%	77%	91%
SAD	9	9	100%	100%	100%
Laboratoires	21	12	57%	61%	71%
Ambulances	7	2	29%	71%	38%
Autres	21	6	29%	33%	24%
Total	163	105	64%	69%	66%

Le taux de réponse, en termes de nombre de retours de questionnaire est de 64 %. Il était de 69 % une année auparavant. En termes de nombre d'employés touchés, le taux, resté élevé, est d'environ 90 %, car les grandes institutions ont toutes participé à l'enquête.

Ainsi, 79 % des hôpitaux et cliniques, 85 % des EMS, 100 % des institutions d'aide et de soins à domicile, 80 % des foyers et 57 % des laboratoires ont répondu au questionnaire. Les autres institutions, les centres médicaux et les ambulances enregistrent les taux les plus faibles.

2.2. EFFECTIFS

2.2.1 EFFECTIFS PAR TYPE D'INSTITUTION

Au regard des professions de la santé retenues par l'enquête, les hôpitaux et cliniques sont les plus gros employeurs du canton avec 65.2 % des postes. Viennent ensuite les EMS (16.4 %), les institutions d'aide et de soins à domicile (12.3 %), les autres institutions 3.2 % (notamment les membres d'Insos¹), les centres médicaux (1.5 %), les laboratoires (0.7 %), les ambulances (0.3 %) et les foyers (0.3 %).

Type d'établissement	Nb de postes	Nb d'EPT
Hôpitaux et cliniques	10'415	8'899
EMS	2'625	2'111
SAD	1'966	1'580
Insos	519	385
Centres médicaux	237	197
Ambulances	48	44
Laboratoires	119	97
Foyers	42	29
Total général	15'971	13'341

¹ Association cantonale des institutions pour personnes avec handicap

2.2.2 EFFECTIFS PAR CATEGORIE ET AGE MOYEN

L'enquête sur les effectifs 2019 a révélé 15'971 personnes et 13'341 EPT répartis de la manière suivante :

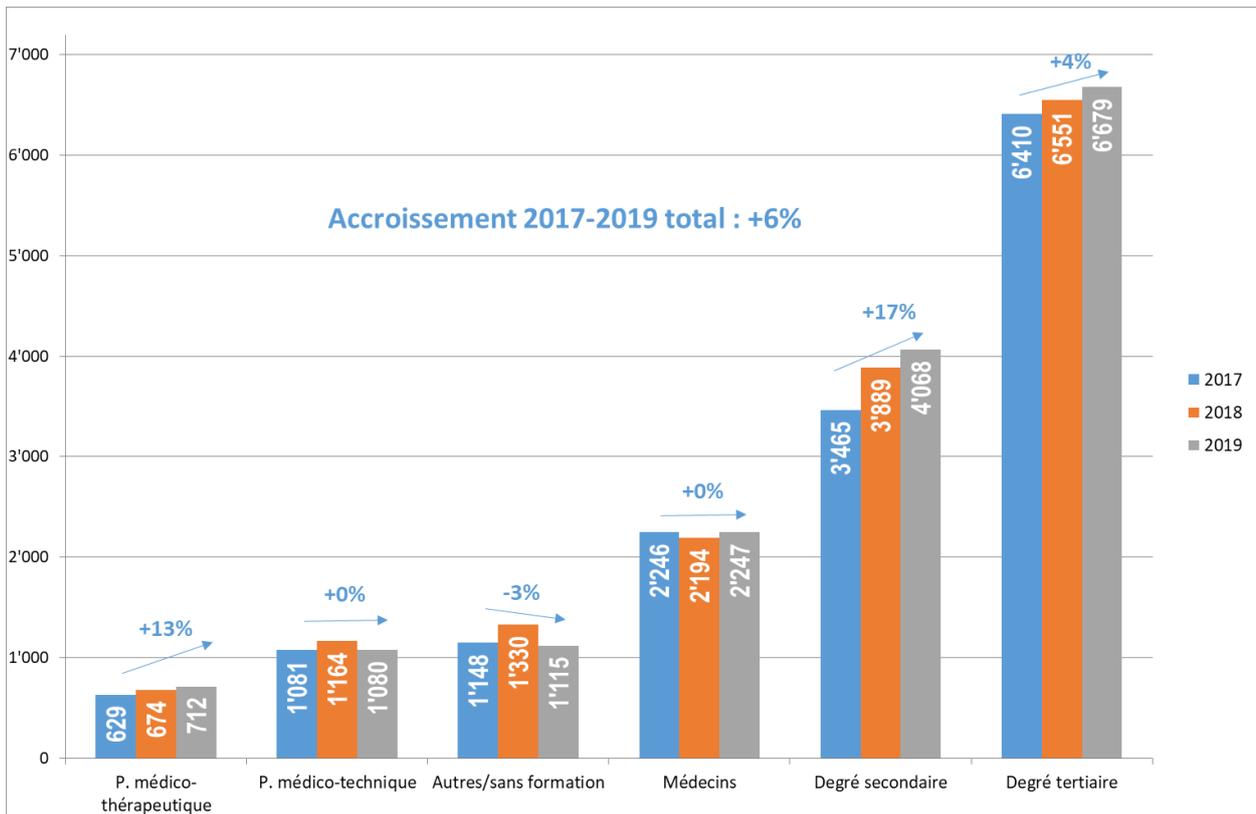
Catégories/Professions	Nb de postes	Nb d'EPT	Âge moyen
Autres personnels	454	343	39.4
Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE)	454	343	39.4
Médecin	2'247	2'059	38.5
Médecin	2'247	2'059	38.5
Personnel médico-technique	1'080	938	43.7
Ambulancier-ère	65	60	39.4
Autres	337	291	45.7
Technicien-ne en analyse biomédicale	361	304	45.8
Technicien-ne en radiologie médicale	274	245	40.3
Technicien-ne en salle d'opération	43	38	39.0
Personnel médico-thérapeutique	712	530	41.5
Autres	52	31	44.4
Diététicien-ne	84	59	39.3
Ergothérapeute	131	100	41.9
Logopédie (Orthophoniste)	33	22	42.9
Physiothérapeute	256	204	39.9
Psychologue	156	114	43.5
Personnel soignant: autres/sans formation	1'185	922	44.3
Autre personnel soignant	725	582	43.6
Sans formation	460	340	45.4
Personnel soignant: degré secondaire	3'614	3'045	44.4
Aide en soins et accompagnement (ASA)	452	392	42.0
Aide familial-e	35	25	50.5
Aide soignant-e	2'106	1'781	46.3
Assistant-e en soins et santé communautaire	790	673	41.4
Assistant-e médical-e	80	57	36.7
Autres	151	117	42.7
Personnel soignant: degré tertiaire	6'679	5'503	42.4
Infirmier-ère dipl. avec ou sans spéc.	6'372	5'268	42.5
Sage-femme	307	236	40.0
Total général	15'971	13'341	42.4

L'âge moyen, toutes catégories confondues, est de 42.4 ans (0.1 an moins élevé qu'en 2018)². C'est dans les catégories « autres/sans formation » et « degré secondaire » que l'on trouve les âges moyens les plus élevés : 44.3 ans (44.3)² pour la première et 44.4 ans (44.2)² pour la seconde. La catégorie « médecin » est la plus jeune avec 38.5 ans (39.1 ans)². L'enquête a été adressée aux institutions (les médecins installés en cabinet n'ont pas été questionnés).

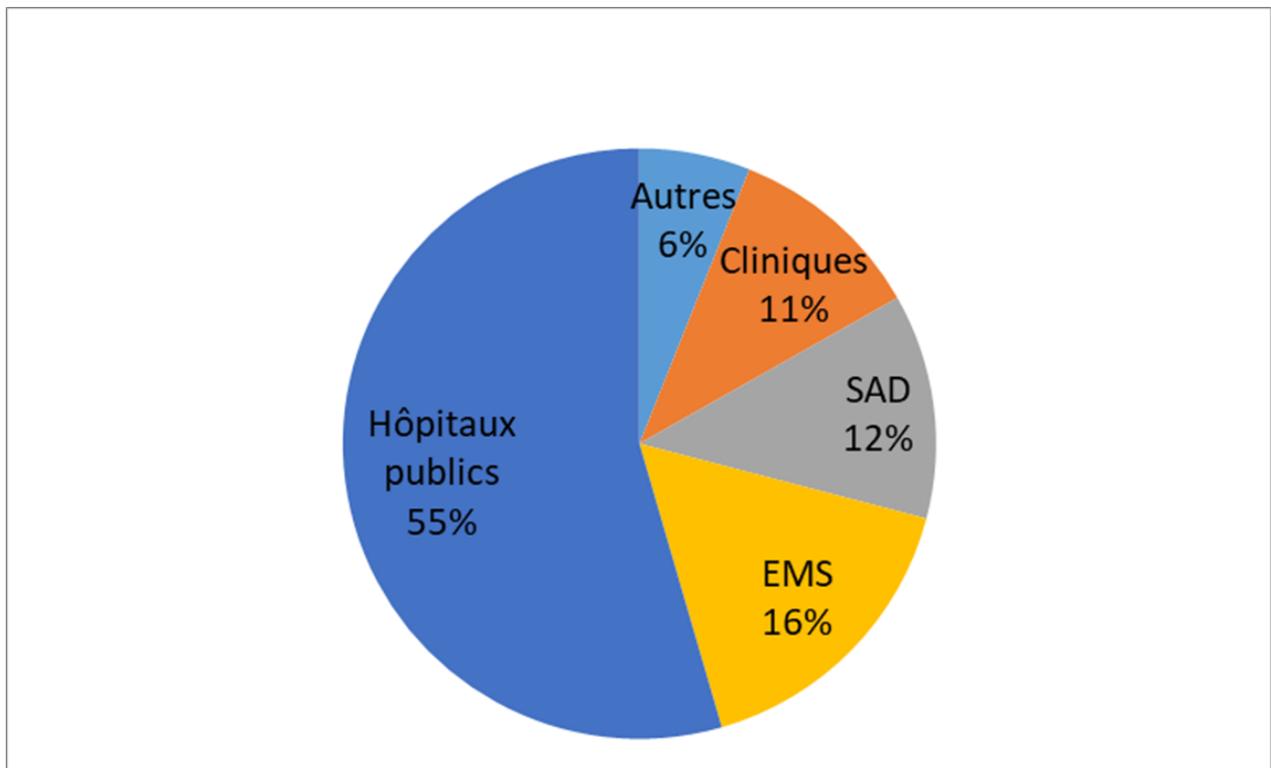
Le taux d'activité, toutes catégories confondues, est de 83.5 %, en augmentation par rapport à la précédente année (81.4 %)². Il est de 75.6% pour les assistants-es socio-éducatifs-ves (ASE), de 86.9 % pour le personnel médico-technique, de 74.4 % pour le médico-thérapeutique, de 77.8 % pour la catégorie "autres/sans formation", de 84.3 % pour le degré secondaire et de 82.4 % pour le degré tertiaire.

Depuis 2017, il est observé un accroissement moyen du personnel de 6 %. L'accroissement le plus élevé a été celui du personnel soignant du degré secondaire (+17 %), viennent ensuite le personnel médico-thérapeutique (+13 %) et celui du degré tertiaire (+4 %).

² entre () les valeurs 2018



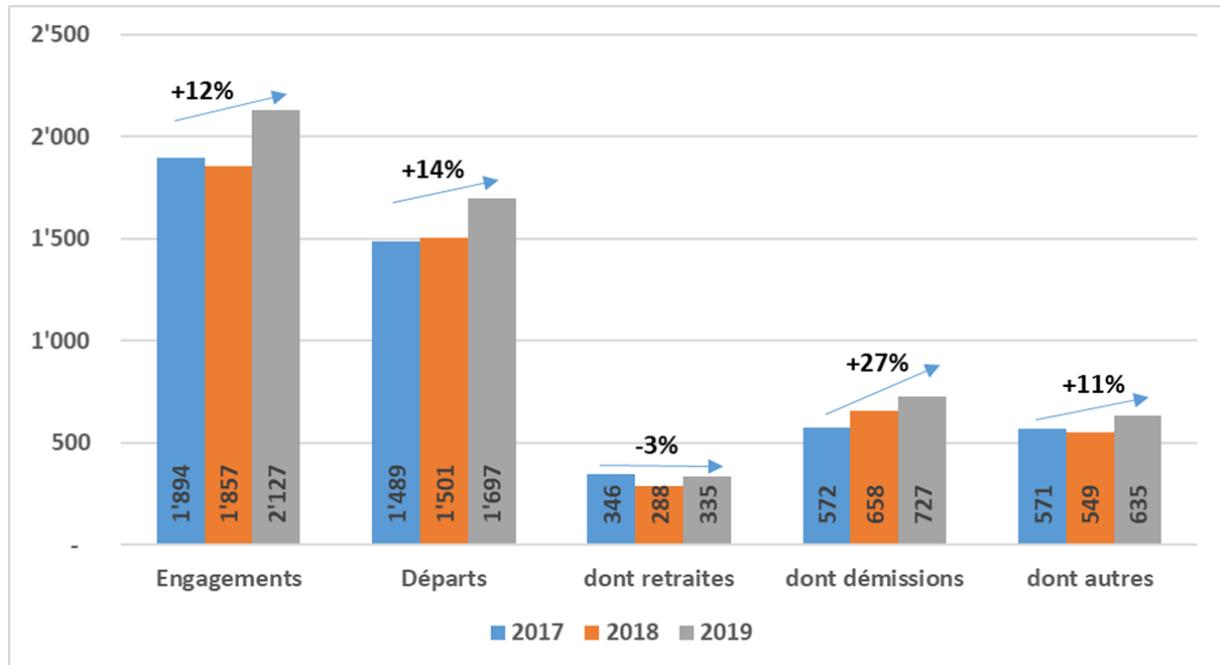
Sans surprise, les hôpitaux publics sont les plus grands employeurs du canton dans le domaine de la santé. La répartition par type d'employeur est indiquée ci-dessous :



Autres : laboratoires, ambulances, foyers, cabinets de groupe

2.2.3 ENGAGEMENTS, DEPARTS, DUREE EN EMPLOI ET POSTES VACANTS

En 2019, il y a eu 2'127 nouveaux engagements et 1'697 départs, dont 335 départs à la retraite, 727 démissions et 635 départs pour d'autres raisons. Le solde « engagements moins départs » s'élève à 430, ce qui indique que le marché de l'emploi actif est tendu dans le canton comme les précédentes années.



Les postes vacants annoncés au moment de l'enquête étaient de 650 (443)³, dont 32 % pour des postes d'infirmiers-ères et 11 % pour les ASSC. Dans le détail, par catégorie professionnelle et par cause de départs, les résultats sont les suivants :

Catégories 2019	Engagements	Départs	dont retraites	dont démissions	dont autres départs
Médecin	560	470	18	215	237
Personnel médico-technique	81	54	24	22	8
Personnel médico-thérapeutique	133	80	5	60	15
Personnel soignant: autres/sans formation	211	160	45	43	72
Personnel soignant: degré secondaire	518	445	98	153	194
Personnel soignant: degré tertiaire	624	488	145	234	109
Total général	2'127	1'697	335	727	635

Catégories 2019	Engagements	Départs	dont retraites	dont démissions	dont autres départs
Médecin	560	470	4%	46%	50%
Personnel médico-technique	81	54	44%	41%	15%
Personnel médico-thérapeutique	133	80	6%	75%	19%
Personnel soignant: autres/sans formation	211	160	28%	27%	45%
Personnel soignant: degré secondaire	518	445	22%	34%	44%
Personnel soignant: degré tertiaire	624	488	30%	48%	22%
Total général	2'127	1'697	20%	43%	37%

³ entre () les valeurs 2018

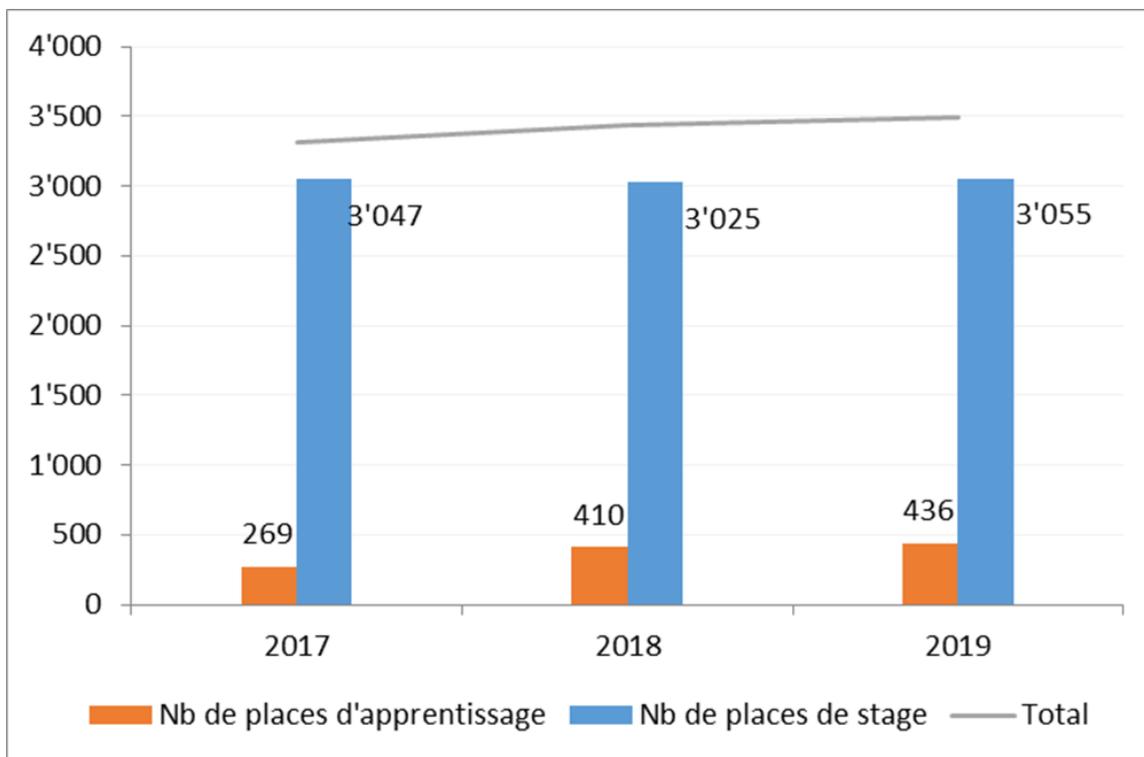
L'âge moyen d'entrée en emploi est de 33.2 ans (32.9)⁴, celui de sortie est de 42.3 ans (41.8)⁴. La durée en emploi varie entre les catégories. Elle est de 9 ans (8.9)⁴ en moyenne sur l'ensemble de l'effectif.

Catégorie	Engagements	Âge d'entrée moyen	Départs	Âge de sortie moyen	Durée en emploi moyen
Autres personnels	59	31.7	46	38.9	7.2
Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE)	59	31.7	46	38.9	7.2
Médecin	552	31.5	460	35.4	4.0
Médecin	552	31.5	460	35.4	4.0
Personnel médico-technique	80	33.1	53	48.4	15.3
Ambulancier-ère	6	29.8	3	33.0	3.2
Autres*	29	36.5	23	53.3	16.8
Technicien-ne ambulancier-ère	0	n/a	0	n/a	n/a
Technicien-ne en analyse biomédicale	13	34.0	15	49.8	15.8
Technicien-ne en radiologie médicale	25	30.6	12	41.1	10.5
Technicien-ne en salle d'opération	7	29.0	0	n/a	n/a
Personnel médico-thérapeutique	106	32.1	71	40.2	8.2
Autres*	6	34.8	3	38.7	3.8
Diététicien-ne	17	28.1	13	34.5	6.4
Ergothérapeute	20	33.5	12	47.3	13.8
Logopédie (Orthophoniste)	3	28.7	3	44.0	15.3
Physiothérapeute	48	32.3	29	39.9	7.6
Psychologue	12	33.8	11	39.7	5.9
Autres/sans formation	213	37.2	160	43.9	6.7
Autre personnel soignant	127	37.7	101	41.8	4.0
Sans formation	86	36.4	59	47.5	11.1
Personnel soignant: degré secondaire	423	35.3	353	45.5	10.3
ASA	84	38.3	26	42.3	4.0
Aide familial-e	0	n/a	8	58.9	n/a
Aide soignant-e	209	35.3	202	49.0	13.7
ASSC	78	31.0	66	42.7	11.7
Assistant-e médical-e	18	36.6	26	33.2	n/a
Autres*	34	37.0	25	36.8	n/a
Personnel soignant: degré tertiaire	601	32.4	472	45.9	13.4
Infirmier-ère dipl. avec ou sans spéc.	574	32.4	451	46.1	13.7
Sage-femme	27	33.3	21	41.5	8.2
Personnel pour lequel l'âge n'a pas été indiqué	93		82		
Total général	2'127	33.2	1'697	42.3	9.0

⁴ entre () les valeurs 2018

2.3. PLACES DE STAGE ET D'APPRENTISSAGE

Afin de pouvoir apprécier la capacité de formation des institutions, il a été demandé d'indiquer le nombre de places et semaines de stage et d'apprentissage disponibles. Ces champs ont été complétés par le nombre de stagiaires ou apprentis formés, ainsi que le nombre de stagiaires ou apprentis en 1^{ère} année. L'enquête révèle 3'055 (3'025)⁵ places de stage et 436 (410)⁵ places d'apprentissage. L'évolution sur trois ans est décrite dans le graphique ci-dessous :



Au total, ce sont 3'491 (3'435)⁵ places de formation qui ont été offertes en 2019.

2.3.4 PLACES DE STAGE ET D'APPRENTISSAGE PAR TYPE D'INSTITUTION

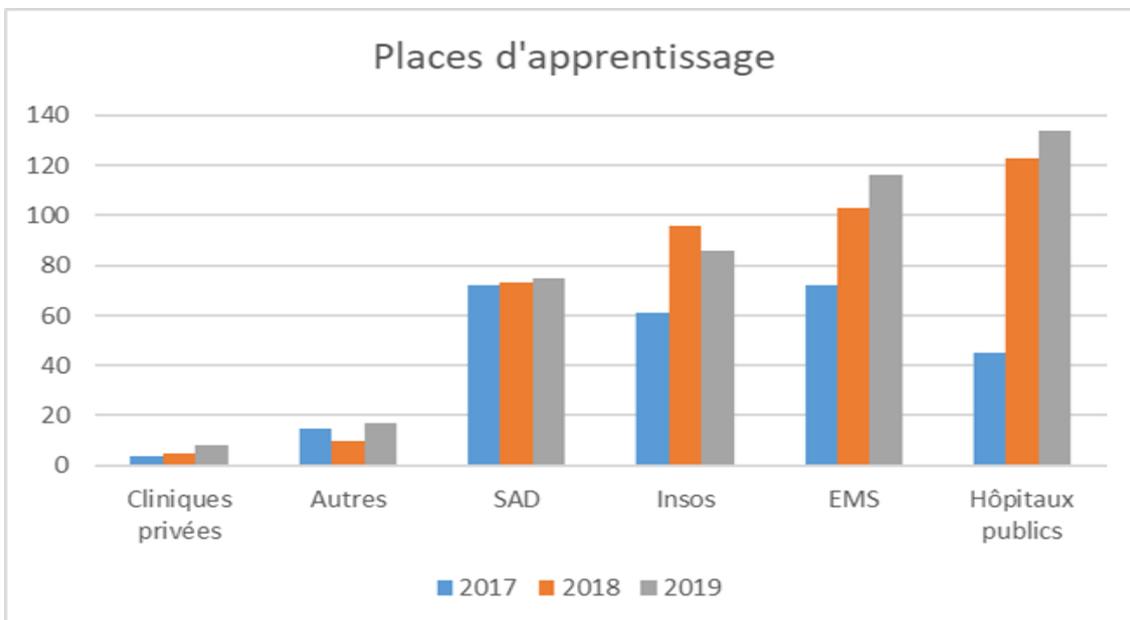
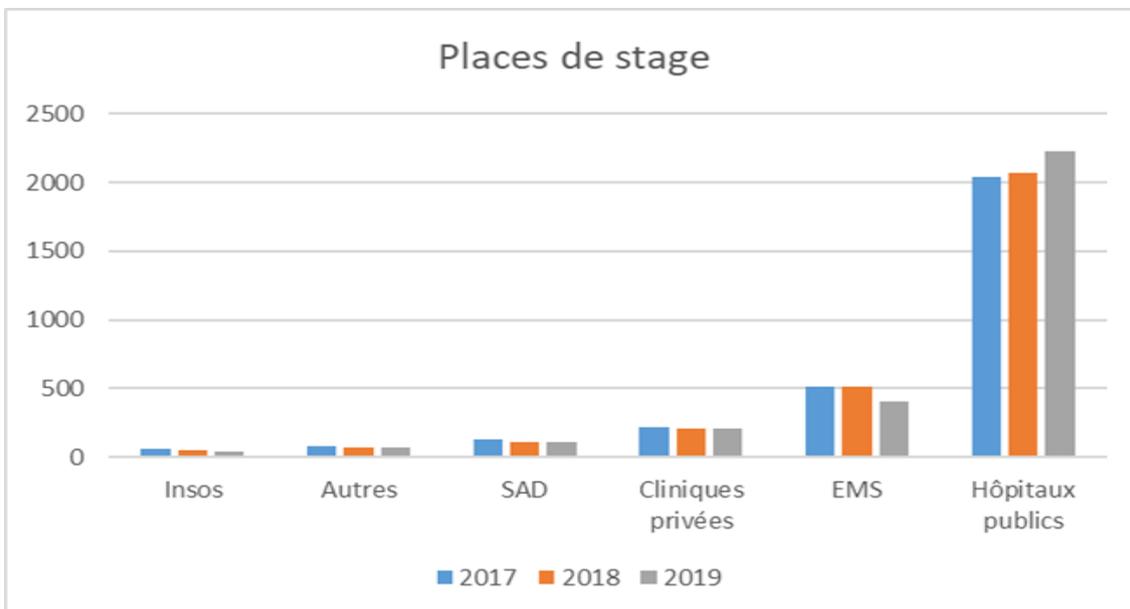
Les hôpitaux offrent 2'436 (2'280)⁵ places de stage et 142 (128)⁵ places d'apprentissage. Les hôpitaux universitaires de Genève (HUG), avec 2'227 (2'072)⁵ places de stage, sont l'institution qui en offre le plus. Les EMS offrent 403 (515)⁵ places de stage et 116 (103)⁵ places d'apprentissage. Les institutions d'aide et de soins à domicile proposent 106 (108)⁵ places de stage et 75 (73)⁵ places d'apprentissage. L'imad est la seule institution d'aide et de soins à domicile qui en offre.

Institutions	Nombre de places de stage	Nombre de places d'apprentissage
Hôpitaux publics	2'227	134
EMS	403	116
Cliniques	209	8
SAD	106	75
Insos	43	86
Centres médicaux	27	5
Foyers	19	8
Ambulances	14	0
Laboratoires	7	4
Total général	3'055	436

⁵ entre () les valeurs 2018

Malgré leur petite taille, les foyers et les centres médicaux sont aussi des entités formatrices dans le canton. Les entreprises d'ambulances, les laboratoires et les cabinets de groupe (regroupés dans la catégorie « autres ») offrent aussi quelques places. A noter que les institutions membres d'Insos, notamment la Fondation Clair Bois, Aigues Vertes et Foyer Handicap, sont très actives dans le domaine de l'apprentissage.

Les évolutions du nombre de places par type d'institutions sont représentées dans les graphiques ci-dessous :



2.3.5 PLACES DE STAGE ET D'APPRENTISSAGE PAR EQUIVALENT PLEIN TEMPS (EPT)

Afin de connaître l'effort de formation des institutions, il a été calculé l'indicateur « stage ou apprentissage pour 10 EPT ». Cet indicateur ne prend en considération que les stagiaires et les apprentis en formation dans le domaine de la santé⁶. Les éventuels-les stagiaires ou apprentis-ies que l'institution formerait, par exemple, dans l'administration ne sont pas compris-es.

Globalement, l'enquête révèle 2.3 stagiaires et 0.3 apprentis pour 10 EPT. Les petites structures (foyers, ambulances, membres d'Insos) sont les institutions dont les ratios sont les plus élevés. Concernant les places d'apprentissage, ce sont les institutions membres d'Insos, notamment la Fondation Clair Bois, qui continuent d'avoir le ratio le plus élevé.

Toutefois, ces ratios doivent être pris en considération aussi au regard du nombre total d'apprentis et de stagiaires en formation.

Institutions	Stage pour 10 EPT	Appr. pour 10 EPT	Stage+Appr pour 10 EPT	EPT NB	Stages NB	Appr. NB
Ambulances	6.4	1.2	7.6	42	27	5
Foyers	5.7	0.0	5.7	25	14	0
Insos	1.1	2.3	3.4	380	43	86
Hôpitaux publics	3.1	0.2	3.2	7'299	2'227	134
EMS	1.9	0.5	2.4	2'156	403	116
Centres médicaux	1.1	0.5	1.6	165	19	8
Cliniques	1.5	0.1	1.6	1'390	209	8
SAD	0.7	0.5	1.2	1'552	106	75
Laboratoires	0.7	0.4	1.1	99	7	4
Total général	2.3	0.3	2.7	13'109	3'055	436

Au niveau des ASSC, l'effort de formation des institutions au regard du nombre d'EPT d'ASSC employés est le suivant :

Institutions formant des ASSC	Stage pour 10 EPT	Appr. pour 10 EPT	Stage+Appr pour 10 EPT	EPT NB	Stages NB	Appr. NB
EMS	4.4	5.1	9.5	113	50	57
Hôpitaux publics	2.5	3.6	6.1	144	36	52
Cliniques	3.4	0.5	3.9	20	7	1
SAD	0.6	2.1	2.7	349	20	75
Insos	0.6	0.3	0.9	32	2	1
Total	1.7	2.8	4.5	659	115	186

Depuis quelques années les EMS et les hôpitaux publics sont en train de rattraper leur retard en matière de formation d'ASSC. Les cliniques présentent un ratio élevé, mais n'ont que sept stagiaire et qu'un seul apprenti dans ce domaine. Leur marge de progression reste très importante.

Les ratios doivent être interprétés au regard des nombres, en valeur absolue, des EPT, stagiaires et apprentis. Il faut rappeler, ici, que imad a soutenu l'effort initial de formation des ASSC et continue à être un des principaux acteurs dans cette catégorie professionnelle du canton pour la formation initiale et en emploi. Le fait qu'imad ait le nombre d'emplois d'ASSC le plus élevé du canton confirme ce propos.

⁶ y compris les stages et les apprentissages de la catégorie des assistants-es socio-éducatifs-ves dans les établissements de soins qui offrent ce type de formation et qui ont participé à l'enquête.

2.3.6 PLACES DE STAGE ET D'APPRENTISSAGE PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE ET DEGRE DE SCOLARITE

L'enquête révèle qu'avec 1'523 places de stage, ce sont les soignants du degré tertiaire qui bénéficient du plus grand nombre de places, viennent ensuite les médecins (598), puis les soignants de degré secondaire (320).

Au niveau du degré secondaire, les ASSC bénéficient de 136 places, viennent ensuite les ASE avec 86 places et les aide en soins et accompagnement (ASA) avec 52 places. Pour rappel, les formations d'aide familial-e et aide soignant-e ne sont plus délivrées, mais les professions existent toujours. Le diplôme d'aide soignant-e a été remplacé par l'attestation fédérale de formation professionnelle d'ASA.

Places de stages (années 2017-2018-2019)

Catégories	2017	2018	2019	
Personnel soignant: degré tertiaire	1'479	1'471	1'523	
Personnel médico-technique	250	227	218	
Personnel médico-thérapeutique	183	206	195	
Personnel soignant: degré secondaire	378	314	320	Diff. 2019-2017
Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)	189	151	136	-53 (-28%)
Aide en soins et accompagnement (ASA)	78	48	52	-26 (-33%)
Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE)	58	83	86	+28 (+48%)
dont Autres	53	32	46	-7 (-13%)
Médecins	454	465	598	
Autres	303	342	201	
Total	3'047	3'025	3'055	

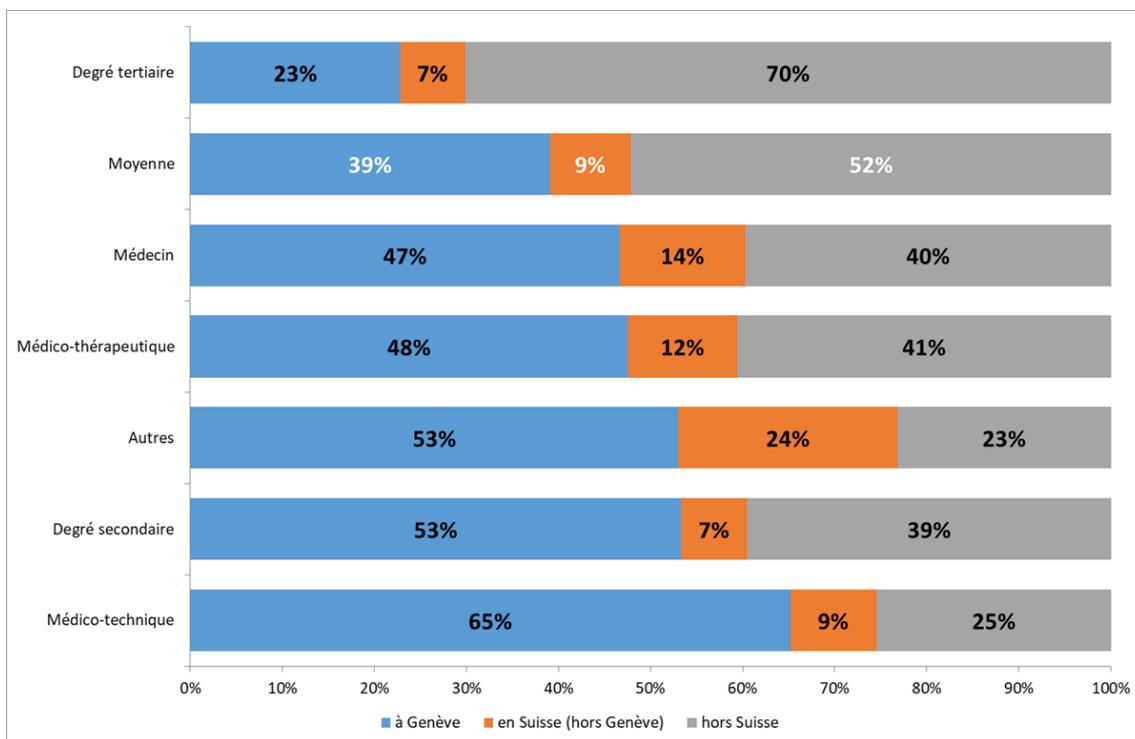
Places d'apprentissages (années 2016-2017-2018-2019)

Catégories	2017	2018	2019	
Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)	118	169	186	+68 (+58%)
Aide en soins et accompagnement (ASA)	63	102	98	+35 (+56%)
Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE)	68	116	122	+54 (+79%)
Autres	20	23	30	+10 (+50%)
Total	269	410	436	
Stages + apprentissages	3'316	3'435	3'491	

Au niveau des places d'apprentissage, les accroissements ont été notables entre 2017 et 2018. A l'exception des ASA, les places augmentent aussi en 2019. L'augmentation sur trois ans montre que le système de formation genevois privilégie les parcours de type « dual ».

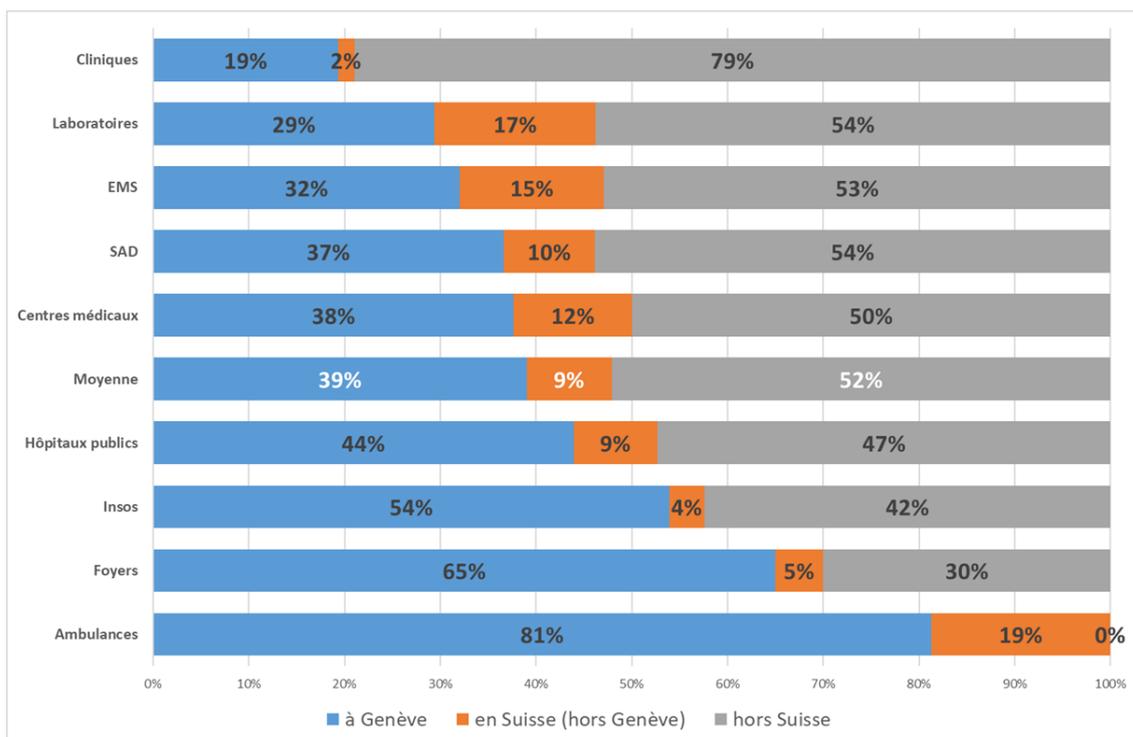
2.4. ORIGINE DES DIPLOMES

L'analyse des résultats révèle que 52 % des diplômes obtenus ont été délivrés en dehors de la Suisse, 9 % en dehors du canton de Genève et 39 % dans le canton. La répartition en fonction des catégories professionnelles est présentée ci-dessous :



70 % du personnel soignant de degré tertiaire, comprenant les infirmiers-ères et les sages-femmes, ont obtenu leur diplôme en dehors du canton de Genève.

Au niveau du type d'institutions, la répartition est la suivante :



2.5. PLACES DE STAGE NECESSAIRES

2.5.1 A L'HEdS : HAUTE ECOLE DE SANTE

La HEdS offre cinq filières de formation et une volée mixte dont les cursus de formation sont spécifiés dans le tableau ci-dessous. En tenant compte du nombre de places de stage par filière et par année, il est possible d'estimer le besoin en nombre de places de stage annuel des élèves de la HEdS. Pour une année complète de formation, la HEdS aurait besoin de 2'152 places de stage (2'099)⁷ pour 1'289 élèves (1'255)⁷.

Type de formation	Nombre d'élèves dans la filière	Admissions en 1ère année	Diplômes délivrés	Stages nécessaires	Stages nécessaires pour la filière/volée complète	Stages nécessaires par année
Soins infirmiers	507	185	115	2 : 1ère année 2 : 2ème année 2 : 3ème année (6 au total)	3'042	1'014
Tech. en radiologie médicale	84	31	27	2 : 1ère année 2 : 2ème année 2 : 3ème année (6 au total)	504	168
Nutrition et diététique	114	40	30	1 : 1ère année 1 : 2ème année 2 : 3ème année (4 au total)	456	152
Sage-femme	97	32	24	3 : 1ère année 3 : 2ème année 3 : 3ème année (9 au total)	873	291
Physiothérapeute	119	49	28	1 : 1ère année 1 : 2ème année 2 : 3ème année (4 au total)	476	159
Maturités spécialisées	214	214		1 : par année	214	214
Modules complémentaires	154	154		1 : par année	154	154
Total	1'289	705				2'152

⁷ entre () les valeurs 2018

2.5.2 AU SECONDAIRE II

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'étudiants ainsi que le nombre de stages nécessaires par année pour les formations initiales et supérieures des écoles du centre de formation professionnelle dans le domaine de la santé concerné par l'enquête⁸.

On dénombre 590 apprentis en formation duale et 221 élèves en formation plein temps âgés entre 15 et 19 ans qui briguent un titre reconnu (niveau CITE⁹ 3 de la classification de l'OCDE) dans les domaines de la santé. Ces 590 apprentis auraient besoin de trouver 590 places d'apprentissages et 315 places de stages. Les 221 élèves en formation plein temps auraient besoin de trouver 472 places de stages. Les résultats détaillés des besoins en stages et apprentissages de la formation du secondaire II sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Année 2019-2020		Nombre d'élèves				Stages nécessaires				Remarques
Type de formation professionnelle	PT ou DU	1ère année	2ème année	3ème année	Total	1ère année	2ème année	3ème année	Total	
AFP ASA	PT	11	5	0	16	1	1	0	16	
CFC ASSC	PT	11	8	10	29	1	1	2	39	
CFC ASSC MP	PT	5	3	2	10	0	0	0	0	compris dans ASSC
CFC ASSC «acc»	PT	0	10	0	10	0	1	2	10	
CFC ASE	PT	16	20	17	53	3	1	1	85	
CFC ASE MP	PT	2	0		2	0	0	0	0	compris dans ASE
TAB	PT	21	16	11	48	1	1	1	48	
Ambulanciers	PT	20	28	17	65	3	4	6	274	
AFP ASA	DU	33	38		71	1	0	0	33	stage optionnel
CFC ASSC	DU	44	51	44	139	0	1	0	51	
CFC ASSC MP	DU	2	2	2	6	0	0	0	0	compris dans ASSC
CFC ASSC «acc»	DU		16	15	31	0	1	0	16	
CFC ASE	DU	72	131	109	312	1	1	0	203	
CFC ASE MP	DU	3	8	4	15	0	0	0	0	compris dans ASE
CFC AM	DU	12	10	15	37	1	0	0	12	
ASSC Total	PT+DU	55	75	69	199	1	3	2	106	
ASE Total	PT+DU	88	151	126	365	4	2	1	288	
ASA Total	PT+DU	44	43	0	87	2	1	0	49	
Total PT	PT	79	87	55	221	9	9	12	472	
Total DU	DU	161	246	183	590	3	3	0	315	

ASA : aide en soins et accompagnement
 ASSC : assistant-e en soins et santé communautaire
 ASE : assistant-e socio-éducatif-ve
 TAB : technicien-ne en analyses biomédicales
 AM : assistant-e médical-e
 AFP : attestation fédérale de capacité
 CFC : certificat fédéral de capacité
 « acc » : accéléré

⁸ Les écoles du centre de formation professionnelle santé-social (CFPS) accueillent également des futurs-es hygiénistes dentaires, podologues et éducateurs-trices de l'enfance. Ils ne sont pas inclus dans les résultats de l'enquête pour les raisons suivantes :

- les podologues n'effectuent pas de stages ;
- les hygiénistes dentaires n'ont pas été clairement identifiés-ées dans le cadre de l'enquête ;
- les éducateurs-trices de l'enfance appartiennent au domaine « social », tout comme les ASE qui font également partie des formations offertes par le CFPS et dont les stages sont offerts aussi en EMS.

⁹ Classification internationale type de l'éducation

3. SONDAGE

Afin de connaître l'avis des institutions au sujet des actions mises en œuvre ces dernières années en matière de relève et en vue de préparer l'avenir, la DGS a réalisé un sondage. Ainsi, dix questions ont été adressées à cinq EMS, cinq hôpitaux et trois institutions d'aide et de soins à domicile. La synthèse de leurs réponses est présentée ci-dessous.

Question 1 : Avez-vous déjà consulté le site internet de l'Etat dédié aux mesures favorisant la relève des professionnels-les de la santé ?

Oui, les établissements connaissent le site. Il est consulté occasionnellement.

Question 2 : Quels types d'informations cherchez-vous ?

Des informations concernant la politique cantonale en matière de relève, mais aussi les résultats de l'enquête.

Question 3 : Avez-vous trouvez ces informations utiles ?

Oui, assurément.

Question 4 : De quelle manière l'enquête pourrait-elle être améliorée?

En présentant des résultats plus détaillés et en complétant l'enquête générale par une enquête spécifique sur un thème particulier.

Question 5 : Il est utile que la DGS continue d'évaluer les besoins en personnel soignant du canton.

Oui, pour 90% des institutions.

Question 6 : La DGS doit coordonner les actions qui visent à assurer la relève des professionnels-les de la santé.

Oui, aucune institution ne souhaite agir seule. La coordination avec le DIP est appréciée positivement.

Question 7 : Il est souhaitable que la DGS assure, dans le domaine de la santé, l'adéquation entre le nombre de places de stage et d'apprentissage offert et le nombre de places de stage et d'apprentissage nécessaire.

Oui, pour 80% des sondés.

Question 8 : Il est souhaitable que la DGS détermine la capacité de formation des institutions et fixe les quotas à atteindre dans chaque catégorie professionnelle.

Il ressort du sondage que cette tâche devrait être réalisée de manière globale au niveau du canton et pas pour chaque institution.

Question 9 : Au regard de vos activités en lien avec la relève des professionnels-les de la santé, comment qualifierez-vous les tâches de la DGS mentionnées ci-dessous :

	excellent	adéquat	à améliorer	insuffisant
informer	1	9	0	0
organiser	0	7	2	1
financer	0	5	5	0
coordonner	0	5	5	0
piloter	2	5	2	1
planifier	1	5	4	0

Question 10 : Quels sont vos besoins en matière de relève des professionnels-les de la santé ?

- Appuyer les démarches pour développer les prestations et la formation en pratique avancée pour les soins infirmiers ;
- Instaurer une veille sur les futurs métiers ;
- Soutenir financièrement ou administrativement les "petites" institutions formatrices, les stimuler ;
- Augmenter ou ouvrir les capacités de formation pour du personnel infirmier en général, plus particulièrement des infirmiers-ères anesthésistes, des techniciens-nes en salle d'opération, des ergothérapeutes, des ASSC, des podologues, des physiothérapeutes.
- Publier les noms des institutions vertueuses en matière de formation.

Au regard des résultats du sondage, les actions de la DGS en matière de relève ont été appréciées positivement. Le devoir d'information a été considéré comme adéquat, voir excellent. Les autres activités ont été également estimées adéquates. Il reste des efforts à faire en matière de coordination et de financement.

S'agissant des besoins, le sondage a révélé que les inquiétudes concernant les capacités de formation des métiers de la santé sont restées présentes malgré les accroissements des nombres de places pour les infirmiers-ères et les assistants-es en soins et santé communautaire. D'autres professions ont également été mentionnées (voir réponse à la question 10).

En matière de stage et d'apprentissage, il a été observé que les capacités des institutions "traditionnelles" ont atteint une limite. Afin d'améliorer la situation, un soutien financier ou administratif aux "petites" institutions formatrice est souhaité. L'encouragement des réseaux d'entreprises pourrait être une piste à suivre en vue de favoriser un accroissement supplémentaire du nombre de places.

Parallèlement à ce sondage, l'OrTra santé-social a recensé les différents types de stages. Des informations concernant les durées des formations et de stages, le public cible ou la rémunération ont été recueillies. Ce document offre, pour la première fois, un panorama genevois de ce qui est réalisé en matière de stages et d'apprentissages. Il pourra être utilisé dans le cadre des travaux qui accompagneront la mise en œuvre d'éventuelles mesures supplémentaires pour favoriser la formation dans le canton.

4. CONCLUSION

Les bilans de l'enquête et du sondage sont positifs. Malgré la situation sanitaire exceptionnelle, le taux de réponse est resté élevé. Tous les grands employeurs du canton y ont participé. L'intérêt des partenaires pour les résultats est constant et certains d'entre eux ont demandé davantage de détails.

Les places d'apprentissage et les places de stages offertes ont augmenté. Au total, ce sont plus de 3'450 places que les institutions ont réussi à offrir, tous types confondus. Le sondage a révélé que les inquiétudes concernant les capacités de formation futures sont restées présentes. Il a été observé notamment que :

- les institutions de formation traditionnelles ont atteint leurs limites de capacité ;
- le secteur privé est resté, encore cette année, bien en dessous de ses capacités de formation ;
- des places de stages et d'apprentissage supplémentaires pourraient être trouvées auprès des "petites" institutions, à condition de les soutenir financièrement ou administrativement ;
- ce soutien passerait par l'encouragement à la création de réseaux d'entreprises.

Dans le détail, il est observé que :

- Le taux de réponse et la représentativité sont excellents au regard du nombre de personnes touchées (N = 15'971) et compte tenu de la situation sanitaire ;
- les départs et les engagements augmentent de manière proportionnelle (+14 % par rapport à 2019, jamais autant élevés). Les démissions restent très importantes (727/1'697, 43 %, dont 222 infirmiers-ères) ;
- les places de stage et d'apprentissage augmentent, mais le système confirme avoir atteint un plafond ;
- au niveau du degré secondaire les formations de type DUAL sont privilégiées ;
- les étudiants à la HEDS et au CFPS augmentent ;
- la part des diplômés "genevois" par rapport au total des diplômés est de 39 %. Pour les ASSC, il est de 83 %, tandis que pour les infirmiers-ères, il est de 21 % ;
- les ratios "diplômes CH/étrangers" augmentent à l'exception de celui du personnel de degré tertiaire.

5. SUITE ET AMELIORATION PREVUES

L'année 2020 a été caractérisée par la mise en œuvre de la nouvelle planification sanitaire 2020-2023 qui a estimé de nouveaux besoins en personnel soignant. Ce sont entre 640 et 710 professionnels qui devront être engagés chaque année. L'engagement de tous les acteurs en matière de relève devra se poursuivre afin de fournir suffisamment de professionnels-les formés-ées et qualifiés-ées.

S'agissant de l'enquête, le nombre de démissions, particulièrement élevé, questionne. Ainsi, parallèlement au maintien de l'effort de formation, il faudrait en savoir plus quant aux raisons qui poussent autant de personnes à quitter leur emploi. Une étude spécifique au sujet des causes de départs serait utile pour répondre à cette question. Elle contribuerait non seulement à comprendre le phénomène, mais aussi permettrait sans aucun doute de proposer des mesures spécifiques de maintien et de retour en emploi.

Pour rappel, cette publication ainsi que toutes les informations utiles concernant l'enquête et le programme pour assurer la relève des professionnels de la santé sont disponibles sur le site dédié mis à jour : <https://www.ge.ch/mesures-releve-professionnels-sante>

Nous remercions tous les participants à l'enquête qui, malgré la situation sanitaire exceptionnelle et leur charge de travail, ont trouvé le temps de répondre aux questionnaires.